

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 001-200070118-20241210-DEL\_24\_12\_10\_12-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 10 décembre 2024

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 8

Absents : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Vincent GELAS), M. Richard LABALME, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Philippe PROST (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

#### **N°2024/12/10/12 – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « MISE EN SEPARATIF MONTCEAUX » DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu les articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/01/31/12 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu le budget Assainissement Collectif voté le 26 mars 2024, et les décisions modificatives afférentes,

Vu la délibération n°2023/03/28/32 votée le 28 mars 2023 pour la création et l'ouverture des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Mise en séparatif Montceaux »,

Vu la délibération 2023/12/19/03 votée le 19 décembre 2023 pour l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Mise en séparatif Montceaux »,

Vu le montant des crédits de paiement mandatés pour le programme de travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montceaux (opération budgétaire n° 55 « Mise en séparatif Montceaux ») sur l'exercice budgétaire 2024 s'élevant à 29 870,55 euros,

Vu le report de l'opération sur les années 2026 et 2027,

Considérant qu'il convient de maintenir le montant de l'AP/CP « Mise en séparatif Montceaux » à 843 000 € et d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à cette AP/CP,

Monsieur le Président propose de constater les crédits réalisés en 2024 et de reporter le solde des crédits 2024 sur 2025, 2026 et 2027,

L'échéancier de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous, précédé des explications portant sur les intitulés :

- la colonne "AP" indique le montant total de l'Autorisation de Programme,
- la colonne "CP 2023" indique les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à Crédits de Paiement),
- la colonne "CP 2024" indique les dépenses déjà réalisées,
- les colonnes "CP 2025" indique les crédits prévisionnels de l'année 2025,
- la ligne "Situation antérieure" correspond au montant initial voté par le conseil communautaire le 28 mars 2023,
- la ligne "Actualisation 2023" présente les modifications votées le 19 décembre 2023,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme votée le 19 décembre 2023,
- la ligne "Actualisation 2024" présente les modifications proposées,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme modifiée soumise au vote.

Programme Mise en séparatif Montceaux (op n°55)	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Situation antérieure	843 000€	84 300,00 €	470 000,00 €	288 700,00 €		
Actualisation 2023		- 70 577,57€	70 577,57€			
Situation après actualisation	843 000€	13 722,43€	540 577,57€	288 700,00 €		
Actualisation 2024			- 510 707,02 €	- 138 700,00 €	+ 150 000,00 €	+ 499 407,02 €
Situation après actualisation	843 000€	13 722,43 €	29 870,55 €	150 000,00 €	150 000,00 €	499 407,02 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 décembre 2024 sur l'actualisation et le report des crédits de paiement pour cette opération,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme « Mise en séparatif Montceaux », tout en maintenant le montant de l'AP/CP à 843 000 euros.

**DECIDE** d'inscrire les crédits de paiements tels que détaillés ci-dessous pour chaque année budgétaire concernée :

Programme Mise en séparatif Montceaux (op n°55)	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Actualisation 2024			- 510 707,02 €	- 138 700,00 €	+ 150 000,00 €	+ 499 407,02 €
Situation après actualisation	843 000€	13 722,43 €	29 870,55 €	150 000,00 €	150 000,00 €	499 407,02 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiement fixés annuellement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 10 décembre 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX